



**« Le bénévolat, facteur de retour à
l'emploi.
La reconnaissance des
compétences bénévoles »**

***Quelques jalons recueillis lors du Colloque du
8/12/2006 au Conseil Economique et Social.***

La problématique de France Bénévolat

Les raisons d'un engagement sur un thème central :

Les raisons d'une implication de France Bénévolat sur le champ de la relation entre bénévolat et demandeurs d'emploi sont multiples :

- d'abord, et en tout premier lieu, la Mission et le système de valeurs de France Bénévolat, puisque le développement du bénévolat associatif est un facteur clé du renforcement du lien social et que **cette mission d'intermédiation active entre toute association et tout bénévole potentiel se veut sans exclusive et sans exclusion** ;
- **le pourcentage de bénévoles demandeurs d'emplois qui se présentent spontanément dans nos différents lieux d'accueil et d'orientation est important et a tendance à augmenter (environ 4000 par an)**; on peut donc relever un besoin spontané, soit de retrouver des lieux de socialisation ou de création de réseaux de soutien, soit d'améliorer son image de soi ou son sentiment d'utilité sociale, soit encore de trouver des activités permettant de maintenir ou de développer ses compétences ;
- **enfin, ce thème constitue le cœur du partenariat entre France Bénévolat et la Caisse des Dépôts et Consignations sur « Bénévolat et Cohésion Sociale ».**

Problématique et hypothèses:

Si les emplois aidés doivent leur existence au souci d'accompagner les personnes les plus en difficulté lors de leur retour à l'emploi, ils ne peuvent cependant résoudre toutes les conséquences du chômage, notamment psychologiques. L'activité bénévole peut être un excellent moyen pour les demandeurs d'emploi de maintenir une certaine activité, de remettre le pied à l'étrier et pour les associations de trouver de nouvelles compétences.

Pour mémoire, les contrats aidés, une réponse partielle :

Contrats d'avenir, contrats d'accompagnement vers l'emploi et autres contrats aidés réservés au secteur non marchand ont tous pour vocation d'inciter les associations, que leur objet touche à l'insertion sociale ou pas, à participer à l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus en difficulté vers l'emploi. Mais on connaît les limites de ces politiques : à chaque changement de majorité gouvernementale, la batterie des contrats aidés se refait une jeunesse entraînant un « délai de carence » qui ne les rend opérationnels qu'un à deux ans plus tard. Le complexe contrat d'avenir en est une belle illustration.

Par ailleurs, ces nouveaux contrats n'exigent pas un niveau de qualification extrêmement élevé et on associe un peu trop systématiquement les personnes en difficulté face à l'emploi aux personnes les plus faiblement qualifiées. Or, un chômeur de longue durée est d'abord quelqu'un qui cherche du travail depuis longtemps et qui n'a pas nécessairement de handicap de qualification. L'âge, le nom,

la couleur de la peau, des problèmes affectifs ou de santé expliquent tout autant l'exclusion.

Le cercle vertueux de l'activité bénévole :

Une phase de resocialisation est souvent indispensable pour une personne restée longtemps exclue du monde du travail. **L'implication dans une activité socialement utile, facteur de reconstruction identitaire, et la participation à un réseau relationnel permettent aux personnes au chômage de sortir de la seule activité de recherche d'emploi.** Les exemples de sortie de l'isolement par ce biais sont nombreux. Outil de redynamisation sociale, l'implication dans une association permet en outre de clarifier ses compétences et son projet...

Pourtant, en dépit d'un cadre légal qui l'autorise et des exemples positifs en termes de réinsertion, le bénévolat des demandeurs d'emploi n'en reste pas moins plutôt mal vu par beaucoup d'acteurs institutionnels ; l'idée que cela distrait de la véritable activité de recherche du travail et recule le moment de retrouver du travail reste dominante.

Des réticences associatives à dépasser :

Les associations, comme les entreprises, cherchent des compétences, parce que elles ont des services à rendre et des missions à remplir, surtout si celles-ci se situent, en droit ou en fait, sur la mise en œuvre de politiques publiques, nationales ou locales. Ainsi, sauf si elles se situent sur le champ propre de la réinsertion, elles sont souvent réticentes ou mal structurées pour intégrer des personnes qu'elles peuvent percevoir comme « peu sûres ». Dépression, perte d'autonomie, implication marginale ou peu durable..., sont autant de facteurs qui demandent des accompagnements et des missions spécifiques. Et que faire après le départ (pour cause de retour vers l'emploi) d'un bénévole investi corps et âme dans l'association et qui a développé de nouvelles activités ?

Une autre importante réserve des associations (et du Réseau France Bénévolat) est qu'elles soient progressivement instrumentalisées par le Service Public de l'Emploi, en quelque sorte que le bénévolat devienne une « solution » (au même titre que la formation...parfois parking !) et pas une opportunité éventuelle à imaginer de façon partenariale.

Les associations se retrouvent ainsi dans une forme **d'ambivalence contradictoire** : à la fois sous contraintes d'objectifs, donc sélectives quant à leurs ressources, et (dernier) lieu d'insertion et d'inclusion sociales.

Les associations doivent donc mener une réelle réflexion en interne pour identifier les activités qui pourraient relever de contrats aidés et celles qui doivent ou qui ne peuvent relever que de missions bénévoles.

Intégrer ces bénévoles à l'association peut être l'occasion d'apporter de nouvelles compétences, un certain dynamisme et du « temps de bénévolat » supplémentaire.

La nécessaire articulation avec la reconnaissance des compétences acquises dans les activités bénévoles :

La « Validation des Acquis de l'Expérience » a été instituée par la loi du 17 janvier 2002 mais peine à être mise en œuvre dans le monde associatif. **Elle permet de valider à la fois l'expérience professionnelle et l'expérience bénévole.**

Avant même de penser « validation », des initiatives émergent en termes de « valorisation » sur les expériences de passeport du bénévolat, qui positionnent le monde associatif, au-delà de son rôle d'employeur potentiel, comme un outil majeur d'un retour à l'emploi par le biais des activités bénévoles. **C'est la raison pour laquelle nous estimons indispensable qu'une meilleure gestion des ressources humaines bénévoles soit prise en charge par les associations et qu'une « traçabilité » des activités et compétences des bénévoles soit effectuée. C'est tout l'enjeu de la proposition de « passeport bénévole » qui sera présenté le 8/12/2006.**

Nos convictions :

- 1) **En aucun cas, le bénévolat ne doit être considéré comme une alternative à la pénurie d'emplois, une sorte « de faute de mieux ».** Le bénévolat, en particulier le bénévolat associatif, doit garder sa finalité propre : engagement libre, dans une démarche individuel au service des autres, de la solidarité et du développement du lien social. Toutefois, le bénévolat a des caractéristiques communes avec celle de l'activité rémunérée : celle d'être un moyen de socialisation, de construction identitaire, de reconnaissance et de développement de compétences. Parfois même, les conditions et l'environnement du travail sont telles que le travail perd (ou n'a pas) son Sens. Du coup, c'est l'activité bénévole qui donne ce Sens, laissant au travail une pure fonction instrumentale et alimentaire.
- 2) **Le passage par une activité bénévole, pour un demandeur d'emploi, doit être considéré comme un moment dans un parcours,** pas comme « une solution » au sens habituel des statistiques du chômage. C'est au travers d'une analyse fine –**donc compliquée**- de la situation d'un demandeur d'emploi, que ce passage peut être jugé comme positif, alternativement ou complémentarément à d'autres voies plus classiques (bilan approfondi, formation, emploi aidé...). Cette décision devrait, dans l'absolu, être une décision concertée entre le Référent de l'ANPE, la structure d'intermédiation (Centre ou Antenne de France Bénévolat quand ils existent), l'association d'accueil, et bien sûr et tout premier lieu, le demandeur d'emploi.
- 3) **Qui dit « décision concertée », dit contractualisation, au moins informelle.** Quelle mission pour quels résultats :
 - pour l'association en tant que telle, afin de donner à cette mission un caractère classique : l'association a besoin du bénévole et ne le prend parce qu'il est demandeur d'emploi ; il est essentiel, d'entrée de jeu, de ne pas donner le sentiment d'une activité occupationnelle et de considérer le bénévole comme un autre,
 - pour le demandeur d'emploi : qu'est-ce qui l'intéresse et le motive ?
 - quelle compréhension de la mission au sein du Projet associatif ? quel accompagnement ? quelle intégration dans l'équipe ? quels points fixes ?
 - quelle évaluation finale ? quelle certification interne ?
- 4) **Plus globalement, nous estimons que les effets de telles missions bénévoles peuvent être multiples, de façon cumulative ou alternative :**

- bien sûr le sentiment de servir à quelque chose, de faire quelque chose, avec tous les effets induits : reprise de confiance en soi, reconstruction identitaire,...
- réinsertion dans un cadre organisationnel avec les contraintes d'horaires, de règles collectives à respecter et de résultats qui s'imposent,
- relation avec un type d'activité qui va aider à des choix d'orientation,
- réapprentissage d'un fonctionnement en équipe et dans un collectif de travail,
- constitution de réseau de soutien et/ou de contacts,
- développement de compétences, plus simplement découverte ou redécouverte de compétences existantes mais oubliées par l'effet stigmatisant du chômage.

Le discours d'accueil de Jacques Dermagne, Président du Conseil Économique et Social de la République Française

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Bienvenue à toutes et à tous entre les colonnes de notre hémicycle du Palais d'Iéna à l'occasion de ce important colloque organisé à l'initiative de Jean Bastide, Président de France Bénévolat, et également en charge de la présidence du Comité de suivi de la Loi de Cohésion sociale. Une nouvelle fois, notre ancien collègue manifeste son amitié et sa proximité de notre assemblée.

Je suis d'autant plus heureux de vous accueillir aujourd'hui que le Conseil économique et social est pour nous le lieu le plus pertinent et le plus emblématique pour traiter des questions que vous avez choisi d'aborder aujourd'hui.

En effet, au travers du bénévolat, l'emploi, les facteurs de retour à l'emploi, l'utilisation du temps libre, le besoin de rompre l'isolement, l'accueil des bénévoles, l'acquisition de nouvelles compétences, le rôle fondamental des associations, sont autant de sujets que nous traitons très régulièrement dans le cadre des travaux de nos sections.

Et vous le savez mieux que personne, les associations, qui sont souvent au centre de ces problématiques, sont largement représentées au sein de notre assemblée de sorte qu'aucune des préoccupations qui vont être traitées aujourd'hui ne nous sont étrangères.

Comme Jean Bastide l'exprimera mieux que moi dans un instant, la relation entre bénévolat et cohésion sociale est devenue aujourd'hui un véritable enjeu de Société.

En effet, la mondialisation et les mutations économiques ont eu pour effet de placer l'individu face à des exigences souvent sévères de mobilité et de flexibilité, contribuant à rendre l'environnement plus incertain tandis que se délitent souvent les milieux traditionnels d'appartenance.

Aujourd'hui, les individus sont plus mobiles, ils changent de domicile plusieurs fois dans leur vie professionnelle, leur carrière elle-même ne suit plus un déroulement linéaire car l'immatériel rompt fréquemment les ancrages à un site ou à une région.

Et cette mobilité n'épargne évidemment pas les associations : longtemps vécu naguère comme un itinéraire de vie, l'engagement dans la vie associative est

devenu moins stable, plus intermittent, en particulier dans les quartiers défavorisés en raison du chômage, de la précarité, de l'enfermement dans les difficultés ou l'isolement de certains territoires ruraux.

Pour le milieu associatif, cette nouvelle donne est porteuse de lourdes conséquences : elle marque la fin du bénévolat que l'on pourrait appeler « vocationnel » et donne le jour à un engagement bénévole souvent plus bref, moins continu, et parfois plus proche de « l'échange ».

Mais comme l'exprime souvent Jean Bastide, cette évolution ne signifie pas la fin du bénévolat mais plutôt une évolution où l'engagement perdure mais en revêtant des formes différentes : de nouveaux bénévoles apparaissent, plus jeunes, plus partenaires de professionnels dans des dispositifs éducatifs, sociaux et culturels. Parallèlement les phénomènes d'exclusion amènent au bénévolat des personnes souvent isolées, marginalisées, recherchant dans les associations une façon d'intégrer un groupe d'appartenance... c'est aussi une façon d'illustrer l'enjeu sociétal et le lien qui s'établit peu à peu entre bénévolat et cohésion sociale.

A l'évidence, aujourd'hui, la figure traditionnelle de la « dame de charité » a laissé place à une diversité de profils et c'est bien le rôle fondamental du réseau France Bénévolat de tenir compte de ces évolutions avec ses trois métiers de base : l'accueil, la relation avec les associations partenaires et la promotion locale du bénévolat associatif.

Ainsi apparaît clairement toute la pertinence des thèmes que vous avez choisi d'aborder à l'occasion des deux tables rondes de votre colloque. Elles vont illustrer le rôle décisif du bénévolat dans le processus du retour à l'emploi : reprendre confiance en soi, sortir de soi-même en allant vers les autres, rester en contact avec la vraie vie, avec le monde de l'entreprise, avoir le sentiment d'être utile.

Il s'agit-là d'un aspect nouveau de la démarche bénévole, fondamental pour le maintien de notre cohésion sociale... je tiens à saluer votre démarche au nom du Conseil économique et social pour qui cette préoccupation est permanente.

Nos sociétés sont en effet confrontées à d'innombrables facteurs de déstabilisation, d'éclatement des solidarités traditionnelles, d'effacement de nos repères habituels et c'est pourquoi rien n'est plus important pour l'avenir que le maintien du lien social qui nous fait avancer ensemble.

A cet égard notre assemblée se veut garante de cette cohésion en s'appuyant notamment sur une de ses composantes essentielles que représente le groupe des associations qui se trouve au centre des problématiques du bénévolat comme facteur de cohésion sociale.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous suivrons vos travaux avec le plus grand intérêt et avec le souci de nous inspirer de vos débats pour enrichir notre réflexion permanente sur ce thème, car la société civile est concernée au premier chef par le résultat de nos échanges.

Je souhaite bon travail à toutes et à tous au Palais d'Iéna.

MESSAGE DU MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Colloque du 8 décembre 2006-12-12

CES – Palais d'IENA

Retenu par de nombreuses obligations, je ne peux comme je l'aurais souhaité être parmi vous pour vous adresser mes félicitations pour le choix des thèmes de cette journée et mon encouragement à poursuivre non seulement la réflexion que vous avez amorcée mais surtout à intensifier et multiplier les actions diversifiées de votre réseau France Bénévolat en direction des demandeurs d'emploi.

Moins de dix ans nous séparent de la promulgation de la loi relative à « la lutte contre les exclusions » qui dispose que tout demandeur d'emploi peut exercer une activité bénévole sous certaines conditions, notamment que cet engagement soit compatible avec la recherche d'un emploi. Oui, il y a moins de 10 ans, le bénévole demandeur d'emploi prenait le risque de se voir supprimer ses allocations chômage. C'est l'expérience des associations qui a fait la démonstration qu'il n'y avait pas nécessairement de contradiction entre bénévolat et recherche d'emploi. Mais pour beaucoup, il ne faut pas se le cacher, il s'agit là d'une reconnaissance « a minima », d'une tolérance, alors que les nombreux témoignages recueillis par France Bénévolat sont la preuve du rôle positif, parfois central de l'expérience bénévole dans la recherche du demandeur d'emploi.

30 % des personnes accueillies dans vos 170 centres « France Bénévolat » sont des demandeurs d'emploi. S'ils viennent vers vous avec des motifs certes diversifiés, pour la majorité d'entre eux c'est pour rompre avec l'isolement du demandeur d'emploi, pour rester psychologiquement actif ou encore pour élargir un réseau de relations. Votre observation est plus précise encore puisque 20% de ces demandeurs d'emploi ont délibérément inscrit leur démarche dans une stratégie de recherche d'emploi, alors que 40% sont essentiellement motivés par le besoin de lien social. C'est dire l'importance de ces constats qui justifient le fort investissement de votre association dont je tiens en tant que Ministre de l'Emploi et de la Cohésion sociale à saluer la pertinence et l'intérêt qu'il revêt pour beaucoup de ceux qui connaissent le chômage.

La bataille pour l'emploi nécessite l'ouverture de plusieurs fronts, le rassemblement de compétences et de savoir faire diversifiés. Votre action est originale et complémentaire des dispositifs du service public de l'emploi auquel vous ne vous substituez pas.

Il n'existe pas de solutions miracles pour lutter contre le chômage, c'est pourquoi aucun chemin ne doit être négligé. Sachez que j'attache un grand intérêt à celui que vous défrichez.

J'en connais l'incroyable difficulté, l'abattement que l'on peut ressentir parfois, la joie aussi profonde d'un sourire.

Enfin, sachez que j'éprouve à titre personnel une très grande admiration pour toutes ces actions de bénévolat qui sont éminemment nobles et nécessaires.

Les conclusions de Jean Bastide, Président de France Bénévolat

Arrivés au terme de notre colloque il m'appartient de remercier tous ceux qui ont contribué à sa réussite: les intervenants, tous ceux qui ont eu une responsabilité dans son organisation et son déroulement, tout particulièrement les bénévoles qui en dehors de cet hémicycle ont assuré l'accueil, enfin les services techniques et l'administration du CES qui nous ont offert des conditions excellentes de travail tout au long de cette journée.

Je rappelle enfin que ce colloque n'aurait pas eu lieu sans le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, l'Expérimentation et à l'Economie Sociale et du Conseil Economique et Social.

*

Je voudrais en quelques mots m'efforcer de tirer quelques enseignements de nos échanges sans prétendre à l'exhaustivité.

1 - La première réflexion qui s'impose, c'est que nous sommes sur une ligne de crête, c'est à dire que le moindre faux pas pourrait avoir des conséquences fâcheuses, nous entraînant sur des dérives qu'il nous appartient d'éviter :

- la première de ces dérives, la plus évidente, en accueillant des demandeurs d'emploi nous ne devenons pas supplétifs du service public de l'emploi,
- la seconde, certains semblent déjà nous en faire le reproche, nous n'avons aucune intention d'organiser un marché du travail gratuit en nous efforçant d'améliorer les rapports entre l'offre et la demande de bénévolat. Nous ne pensons pas qu'il suffise d'emprunter le vocabulaire traditionnel d'un champ différent du nôtre pour aussitôt en épouser toutes les logiques les finalités et les valeurs. Par contre, rien ne saurait nous distraire de la mission que nous nous sommes donnés de mettre toutes nos forces pour développer l'engagement bénévole dans notre pays, y compris en direction des demandeurs d'emploi, soit parce qu'ils inscrivent délibérément leur démarche dans une stratégie de recherche d'emploi, soit parce qu'ils sont motivés par un besoins de lien social.

2 - Une deuxième réflexion : les 30% des personnes accueillies dans nos Centres qui sont demandeurs d'emploi, nous offre une opportunité et nous placent devant une responsabilité : le bénévolat n'est pas la solution, ce n'est qu'une étape dans un parcours, mais une étape qui peut être décisive. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour qu'elle soit étape de la réussite.

3 – La responsabilité qui est la nôtre, de France Bénévolat et de ses associations partenaires, c'est à la fois d'être capables de prendre en considération la situation de chaque personne en nous prémunissant de toute attitude qui serait susceptible d'être interprétée comme une forme de stigmatisation supplémentaire.

4 – Ce qui signifie que des demandeurs d'emploi bénévoles, sont des bénévoles à part entière, que leur parcours en bénévolat peut être aussi qualifiant et de même valeur qu'une expérience professionnelle classique ou encore qu'un stage de formation.

5 – Cela implique de la part des associations, dont nous savons que beaucoup d'entre elles expriment des réserves sur l'accueil des demandeurs d'emploi précisément en raison du caractère momentanée de leur engagement, qu'elles soient capables – ou qu'elles acceptent – de se doter d'une véritable gestion des ressources humaines intégrant les bénévoles (GRH) – certains préfèrent le terme de richesses humaines en raison de la gratuité du bénévolat, pourquoi pas – car c'est une bonne gestion de ces ressources qui conditionne à la fois l'accueil, l'intégration, voire la formation, en tout cas la reconnaissance qui est due à la personne. C'est aussi la condition nécessaire pour éviter l'instrumentalisation du bénévole et pour que soit pris véritablement en compte son engagement et le respect qu'on lui doit. Je voudrait ici répondre à des critiques qui nous sont parfois faites, France Bénévolat par son site Internet ou mieux encore par ces divers centres d'accueil n'est pas une organisation –pour parler vulgairement- de « placement » mais d'écoute de la personne pour que son orientation se fasse au plus près de ses motivations et de sa volonté d'engagement.

Au terme de cette rencontre, quelles suites à donner ?

1 – Tout d'abord une mobilisation accrue du réseau France Bénévolat et des associations partenaires car sans elles, France Bénévolat n'est rien : cette journée, j'en suis persuadé, est un encouragement à aller de l'avant, à continuer à défricher les nombreuses pistes qui ont été ouvertes. Nous devons approfondir et développer les expériences de terrain et ceci dans le cadre d'un partenariat resserré avec nos associations partenaires, mais également – bien que ce soit plus difficile et plus délicat car sources d'ambiguïtés si notre attitude manquait de clarté et de lucidité – avec le service public de l'emploi (SPE) chaque fois que localement le contexte est favorable.

2 – Poursuivre la réflexion, l'approfondir, échange d'expériences : deux rendez-vous sont déjà pris :

- en mars prochain – le 23 – France Bénévolat accueille le congrès annuel du Centre Européen du Volontariat sur le même thème, cela nous permettra de donner une dimension internationale à cette recherche et de profiter des expériences des autres pays de la Communauté.
- enfin, concernant toujours « demandeurs d'emploi et bénévolat », à l'automne 2007 sera présentée sous une forme à déterminer, les résultats de l'étude en cours menée sous l'égide de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) en collaboration étroite avec France Bénévolat.

Ces initiatives sont la démonstration que les questions soulevées aujourd'hui ne tomberont pas dans l'oubli dès demain, mais qu'il s'agit bien pour France Bénévolat d'en faire au cours de l'année 2007 une de ses priorités.

3 – J'ai peu évoqué les questions qui ont fait l'objet de nos échanges cet après midi. S'ils ont montré la complexité de la mise en œuvre de la VAE bénévole, ils ont aussi démontré le grand intérêt porté par notre assemblée à un dispositif qui constitue une réelle reconnaissance de l'engagement bénévole. Les deux thèmes abordés au cours de cette journée sont d'ailleurs par essence complémentaires. Il était logique de les aborder dans un même mouvement. L'expérience conduite par Fonda Rhône Alpes menée parallèlement à l'étude de la Fonda nationale, est à notre connaissance

une expérience unique et approfondie dans le « compagnonnage » de candidats à la VAEB. Je remercie tout particulièrement Muriel Kayser pour le travail minutieux qu'elle conduit et qui est sources de réflexions sur ce sujet difficile. Les associations ont une triple responsabilité vis à vis des bénévoles qui souhaitent entrer dans ce processus

- en premier, elles ont une obligation d'information : la VAEB n'est pas le miroir aux alouettes,
- elles ont la responsabilité du compagnonnage, notamment pour les bas niveaux de qualification,
- elles doivent adopter, valoriser, assurer la diffusion et l'appropriation du passeport ou du livret bénévole : il est fondamental que ce document qui est destiné à retracer le parcours du candidat puisse être validé par le plus grand nombre d'associations, c'est pourquoi je souhaite que le projet de passeport que vous avez trouvé dans vos dossiers puisse s'enrichir des travaux du CNOSF ou de la fonda Aquitaine et qu'il puisse être diffusé le plus largement et le plus rapidement possible.

Vous l'avez bien compris, notre souci est d'encourager l'engagement bénévole dans les associations, il ne s'agit pas pour nous de faire du chiffre, mais de faciliter le parcours vers l'engagement de nombreux contemporains qui, sans nos services, resteraient en marge du mouvement associatif. Loin de l'instrumentalisation du bénévole, ce qui nous importe c'est qu'un plus grand nombre de nos contemporains, chacun à sa mesure, choisisse le chemin de la solidarité, de la responsabilité et de la citoyenneté.